

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze

En exercice : 14

Le 18 février à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 février 2011

PRESENTS : MM. COUTEAU – MOUNIER - SAVIN - BARRAL –
BOISSIER-DESCOMBES – BOIVENT – JAVELAUD – MERCIER –
TEILLET

ABSENTS : MM. BOUDOIRE – ALLEGRE - CALVET – REMAUD –
SUTRE

POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN
M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

201106d

**OBJET : Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « Les Ryres en nez veillent »
pour des manifestations à destination des enfants.**

Monsieur le Maire expose la demande qu'il a reçue de Monsieur le Président de l'association « Les Ryres en nez veillent ». Celui-ci souhaiterait disposer de la salle des fêtes, en vue de manifestations au profit des enfants, à raison d'une heure trente par semaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de permettre à l'association de disposer de la salle gratuitement, comme cela est le cas pour les autres associations qui utilisent la salle en semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de mettre à disposition la salle des fêtes à l'association pour des manifestations au profit des enfants.

Fait à Jauldes, le 22 février 2011

Le Maire

Eric SAVIN

